

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.68**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : Budget principal – Décision modificative n°2**

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires :

- En investissement : un virement de l'investissement vers le fonctionnement est nécessaire pour apurer la situation comptable de mouvements remontant à 1996 (subventions d'investissement transférables). Cette dépense nouvelle est rendue possible par un redéploiement de crédit.
- En fonctionnement : le virement issu de l'investissement permet d'ajuster les dépenses de plusieurs chapitres, notamment une augmentation de l'enveloppe pour la subvention au CCAS et au FLPA le Verger (12 000 €), la prise en compte d'un titre annulé sur exercice antérieur (8 000 €), le versement d'une réparation pour préjudice (9 000 €). Le solde est affecté à certains comptes du chapitre 011.

Budget Principal					
Section d'investissement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
2315	Installations, matériels et outillage technique		52 000.00 €		
13918	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	52 000.00 €			
Total par sens		52 000.00 €	52 000.00 €	- €	- €
Total par section		- €	- €	- €	- €

**PREFECTURE DE L'ISERE**  
**11 JAN. 2013**  
**SERVICE DU COURRIER**

Budget Principal					
Section de Fonctionnement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
777	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat			52 000.00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	6 000.00 €			
61522	Entretien des bâtiments	8 000.00 €			
61523	Entretien des voies et réseaux	9 000.00 €			
657362	Subvention au CCAS	12 000.00 €			
673	Titres annulés sur exercice antérieur	8 000.00 €			
6718	Autres charges exceptionnelles	9 000.00 €			
Total par sens		52 000.00 €	- €	52 000.00 €	- €
Total par section		52 000.00 €	- €	52 000.00 €	- €

Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil municipal d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal pour 2012 telle que présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Principal pour 2012.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.69**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loiodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : Budget Annexe de l'Eau – Décision modificative n°2**

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires :

- En fonctionnement : en raison du passage à la double facturation de l'eau, les reversements aux organismes partenaires connaissent une augmentation transitoire. Pour régler ces mouvements un redéploiement de crédits de 60 000 € est nécessaire.
- En investissement : un redéploiement de crédit est nécessaire pour pouvoir régler des mouvements limités sur certains comptes (capital de la dette, travaux sur le réseau).

Budget Eau					
Section de Fonctionnement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
66111	Intérêts réglés à l'échéance		10 000.00 €		
678	Autres charges exceptionnelles		50 000.00 €		
658	Charges diverses de gestion courante	60 000.00 €			
Total par sens		60 000.00 €	60 000.00 €	- €	- €
Total par section		- €	- €	- €	- €

PREFECTURE DE LISIERE  
 11 JAN. 2013  
 SERVICE DU COURRIER

Budget Eau					
Section d'investissement					
Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)
2156	Matériel spécifique d'exploitation		8 000.00 €		
1641	Emprunts en euros	3 000.00 €			
2315	Installations, matériels et outillage technique	5 000.00 €			
Total par sens		8 000.00 €	8 000.00 €	- €	- €
Total par section		- €	- €	- €	- €

Monsieur Mermillod-Blondin propose au conseil municipal d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Eau pour 2012 telle que présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau pour 2012.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.70**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loiodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : remboursement des frais de personnel par le Budget Annexe de l'Eau au budget Principal.**

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au Conseil Municipal que les frais de personnel engagés par le budget Principal au bénéfice du budget Eau se sont élevés pour 2012 à la somme de 55 168 €.

Il convient, comme chaque année, de faire rembourser ces dépenses par le budget Eau ce qui génère les mouvements suivants :

- Dépense de 55 168 € au compte 621 – Personnel extérieur, pour le budget Eau.
- Recette de 55 168 € au compte 70841 – Budgets annexes, pour le budget Principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le remboursement des frais de personnel pour 2012.

A Corenc, le 21 décembre 2012  
Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.71**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loiodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : versement d'une subvention du budget Principal au CCAS pour l'exercice 2012.**

Vu l'article L-2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avis du bureau du conseil et du contrôle budgétaire de la préfecture et sur conseil de la trésorerie de Meylan,

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'interdiction de délibérer sur le versement de subventions aux budgets annexes après le 31 décembre 2012, il est nécessaire de voter dès maintenant la subvention d'équilibre pour le budget 2012 du CCAS.

L'exécution budgétaire n'étant pas terminée, le montant mentionné dans cette délibération est le résultat d'une estimation du résultat comptable final. Le montant effectivement versé sera ajusté au moment de la clôture des comptes et arrêté définitivement au premier conseil municipal suivant son versement.

Les dépenses finales sont évaluées à 107 000 € et les recettes à 74 000 €. La subvention nécessaire pour permettre l'équilibre du budget est donc prévue à hauteur de 33 000 €

Le questeur propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 33 000 € au CCAS. Il est précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 33 000 € au budget du CCAS au titre de l'année 2012.

A Corenc, le 21 décembre 2012  
Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.72**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : versement d'une subvention du budget annexe du FLPA le Verger pour l'exercice 2012.**

Vu l'article L-2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avis du bureau du conseil et du contrôle budgétaire de la préfecture et sur conseil de la trésorerie de Meylan,

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'interdiction de délibérer sur le versement de subventions aux budgets annexes après le 31 décembre 2012, il est nécessaire de voter dès maintenant la subvention d'équilibre pour le budget 2012 du FLPA le Verger.

L'exécution budgétaire n'étant pas terminée, le montant mentionné dans cette délibération est le résultat d'une estimation du résultat comptable final. Le montant effectivement versé sera ajusté au moment de la clôture des comptes et arrêté définitivement au premier conseil municipal suivant son versement.

Les dépenses finales sont évaluées à 191 000 € et les recettes à 183 000 €. La subvention nécessaire pour permettre l'équilibre du budget est donc prévue à hauteur de 8 000 €.

Le questeur propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 8 000 € au FLPA le Verger. Il est précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 8 000 € au budget du FLPA le Verger au titre de l'année 2012.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.73**

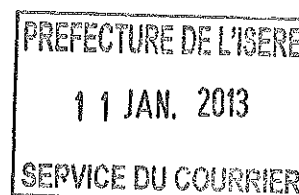
Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Millon (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Finances : Ouverture anticipée des crédits d'investissement, exercice 2013.**



Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir divers crédits d'investissement nécessaires à la poursuite de plusieurs travaux ou achats, selon la répartition suivante :

Chapitre	Compte	Montant des crédits ouverts
20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais de documents d'urbanisme	6 500.00 €
	2031 - Frais d'études	11 200.00 €
	2051 - Concessions, licences, logiciels	1 900.00 €
21 - Immobilisations incorporelles	2113 - Terrains aménagés autre que voirie	3 000.00 €
	21312 - Bâtiments scolaires	9 200.00 €
	21318 - Autres bâtiments publics	51 000.00 €
	2151 - Réseaux de voirie	148 000.00 €
	21533 - Réseaux cablés	13 000.00 €
	21538 - Autres réseaux	15 000.00 €
	21578 - Autres matériels et outillages de voirie	3 500.00 €
23 - Immobilisations en cours	2182 - Matériels de transport	7 000.00 €
	2315 - Installations, matériels et outillages techniques	74 500.00 €
Total		343 800.00 €

Pour mémoire les dépenses d'équipements votées pour l'exercice 2012 s'établissent à 1 697 998 € (25% = 424 499.5 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits présentés ci-dessus avant le vote du budget 2013.

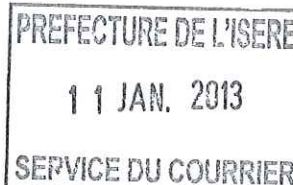
A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO

A blue ink signature of Jean-Pierre Vicario is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CORENC" and "S. P. R. O." around a central emblem.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC  
N° 2012.74



Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Affaires scolaires : Tarifs de la garderie périscolaire :**

Madame Isabelle Coste, Adjointe au Maire, propose au conseil municipal, vues les incertitudes liées à la refonte des rythmes scolaires et dans l'attente de précisions sur la mise en place de cette réforme, après avis de la commission des affaires scolaires qui s'est réunie le 5 décembre 2012, de maintenir les mêmes tarifs que pour l'année scolaire 2011-2012.

Soit les tarifs suivants :

	Tarif 2013
Coût d'une garderie du midi	3 €
Coût de l'étude surveillée forfait/occasionnelle	4.60€

Ces tarifs sont valables du 1er janvier 2013 au 6 juillet 2013.

Madame Isabelle COSTE précise :

- Que les tarifs seront revus au mois de septembre 2013 en fonction des précisions sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- Qu'une majoration de 5 % est appliquée aux personnes extérieures fréquentant les services périscolaires de la commune de Corenc (délibération n°2008-72).
- Qu'il existe des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de la Garderie Scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2013.

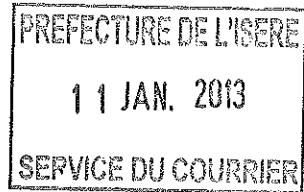
PREND acte d'une possible révision de ces tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

DIT qu'une majoration de 5 % sera appliquée aux personnes extérieures à la commune.

DIT qu'une dégressivité sera appliquée en fonction du quotient familial.

A Corenc, le 21 décembre 2012  
Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC  
N° 2012.75

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Affaires scolaires : Tarifs de la restauration scolaire :**

Madame Isabelle Coste, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la parution du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, la réglementation en matière de fixation des tarifs de restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire. Ces prix ne peuvent cependant pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. Le prix de revient d'un repas par usager pour la commune est de 8.74 € (pour l'exercice 2011).

Suite à la réunion de la Commission des Affaires Scolaires du 5 décembre 2012, Madame Isabelle COSTE propose :

- Que les tarifs périscolaires soient désormais fixés par année civile.
- Que les tarifs de la restauration scolaire valable pour l'année 2011-2012 soient maintenus jusqu'à la fin de l'année 2012.
- Pour l'année 2013, une augmentation des tarifs de la restauration scolaire de 1.70 %.

Soit les tarifs suivants :

	Tarif 2013
Coût d'un repas forfait/occasionnel	6.00 €

Ces tarifs sont valables du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Madame Isabelle COSTE précise :

- Qu'une majoration de 5 % est appliquée aux extérieurs fréquentant les services périscolaires de la commune de Corenc (délibération n°2008-72).
- Qu'il existe des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de 1,70 % des tarifs de la Restauration Scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

DIT qu'une majoration de 5 % sera appliquée aux personnes extérieures à la commune.

DIT qu'une dégressivité sera appliquée en fonction du quotient familial.

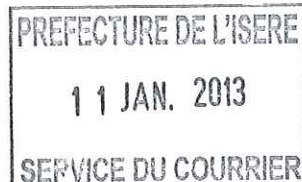
A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC  
N° 2012.76



Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Affaires scolaires : Conventions entre les communes de Meylan et de Corenc pour la mise à disposition des bassins et du personnel de la piscine des Buclos en faveur des écoles primaire Village et Montfleury :**

Madame Isabelle Coste, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune de Meylan met à disposition des élèves des écoles primaires de la commune de Corenc l'équipement nautique et le personnel de la piscine des Buclos pour l'enseignement de la natation.

La mise à disposition de cet équipement (bassin et personnel) est régie par une convention de mise à disposition.

Les tarifs se décomposent comme suit pour l'année scolaire 2012/2013 (du 24 septembre 2012 au 14 juin 2013) :

Droit d'accès (coût horaire)	Scolaire non Meylanais
Grand bassin (4 lignes d'eau)	70€
Bassin d'apprentissage	70€
Mise à disposition d'un Maître-Nageur Sauveteur	25€

Madame Isabelle Coste propose au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les modalités de mise à disposition de bassins nautiques et le personnel de la piscine des Buclos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les modalités de mise à disposition de bassins nautiques et le personnel de la piscine des Buclos.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC  
N° 2012.77

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Ressources Humaines : Convention de conseil en organisation entre la commune de Corenc et le CDG 38 :**

Madame Monique Sacchi-Meunier, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le CDG 38 a été missionné pour apporter un appui et une aide à la décision dans le processus de recrutement d'une directrice pour la crèche municipale de Corenc. (Délibération n°2012-53).

La nouvelle directrice ayant été recrutée, il est proposé au Conseil Municipal que le CDG 38 poursuive sa mission d'audit et de conseil en proposant de réaliser un état des lieux de l'organisation afin de proposer des préconisations.

Le détail de la mission assignée au centre de gestion de l'Isère est résumé dans la convention ci-annexée.

Le tarif d'intervention est fixé à 500 euros par jour pour le chargé de mission et le cas échéant 200 euros pour les frais de secrétariat ; il est également prévu une somme forfaitaire de 25 euros pour chaque déplacement, ainsi que 15.25 euros pour les frais de repas.

Cependant, la commune bénéficiera, en tant que commune adhérente au Centre de Gestion, d'un tarif minoré d'environ 1.125 Euros pour l'ensemble de la mission, hors frais de déplacement et de repas.

Madame Sacchi-Meunier propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

A Corenc, le 21 décembre 2012  
Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.78**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïdice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Ressources Humaines : Création de poste :**

Madame Monique Sacchi-Meunier, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'agent de circulation à compter du 7 janvier 2013, afin de sécuriser la sortie des écoles.

Il est proposé au du Conseil Municipal :

De créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Catégorie C, à temps non complet (4h00 hebdomadaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Catégorie C, à temps non complet (4h00 hebdomadaire.)

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.79**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Ressources humaines : Garantie Maintien de Salaire :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire des agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Madame Monique Sacchi-Meunier, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune de Corenc participe actuellement à la protection sociale de ses agents au titre du volet prévoyance. Il convient donc de se mettre en conformité avec le décret du 8 novembre 2011.

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'opter pour le dispositif dit « de labellisation » et de verser une participation mensuelle de :

- 15 € pour les agents de catégorie A
- 17 € pour les agents de catégorie B
- 18 € pour les agents de catégorie C

Aux agents ayant souscrit un contrat de prévoyance labellisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités ci-exposées de participation de l'employeur à la protection sociale des agents.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.80**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boulle ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boulle) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïdice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Intercommunalité : Adhésion de la commune de St Martin d'Uriage au SIERG**

Monsieur Bernard Morin, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la commune de Saint Martin d'Uriage a sollicité, par délibération du 25 septembre dernier, son adhésion au S.I.E.R.G., cette demande a été acceptée, le 17 octobre dernier, par le Comité Syndical du S.I.E.R.G.

Il convient donc à présent pour les communes adhérentes au S.I.E.R.G. de se prononcer.

Monsieur Morin propose de donner un avis favorable à la demande de la commune de Saint Martin d'Uriage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune de Saint Martin d'Uriage au S.I.E.R.G.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.81**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loïodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Intercommunalité : Fusion entre la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Commune des Balcons Sud de Chartreuse**

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que le Schéma de Coopération Intercommunal, approuvé par arrêté Préfectoral du 22 décembre 2011 prévoit la fusion de la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de Commune des Balcons Sud de Chartreuse.

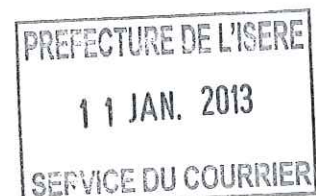
Les conseils municipaux de chacune des communes concernées doivent se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette fusion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix Pour et 3 Abstentions.

**DONNE un avis favorable à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de Commune des Balcons Sud de Chartreuse.**

A Corenc, le 21 décembre 2012  
Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC**  
**N° 2012.82**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Excusés : 1	Le 18 décembre 2012 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire.  Date de la convocation : 12 décembre 2012
---	---

Présents : JP. Vicario ; M. Sacchi-Meunier ; J. Flandrin ; P. Joire ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; B. Quaix ; J. Alcaraz ; A. de Gélis ; J. Boule ; JP. Morel ; B. Gagou ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; B. Burnod ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : C. Witomski (pouvoir à I. Coste) ; M. Quaix (pouvoir à JD. Mermillod-Blondin) ; R. Fargeix (pouvoir à B. Morin) ; F. Barthélémy (pouvoir à J. Boule) ; J. Cartier-Million (pouvoir à JP. Vicario) ; V. Loiodice (pouvoir à P. Joire).

Excusés : A. Vareilles.

**Emploi : Convention de participation financière sur le RSA entre la MIE/MIFE Est Isère et la ville de Corenc :**

Monsieur Jean-Pierre Morel, Conseiller Municipal, rappelle que la commune de Meylan a décidé de mettre un terme à la convention qui la liait au Conseil Général de l'Isère pour le poste d'Animateur locale d'insertion RSA, et ce à compter du 1er juillet 2012. La MIE/MIFE Est Isère a donc repris à sa charge la gestion des problèmes d'insertion professionnelle liés au Revenu de Solidarité Active sur le territoire du Canton de Meylan.

Il convient dès lors de conclure une nouvelle convention de participation financière sur le RSA entre la MIE/MIFE Est Isère et la ville de Corenc.

Le rapporteur précise que la participation de la commune de Corenc sera calculée au prorata du nombre de bénéficiaires Corençais suivis en insertion professionnelle. Le coût du poste, déduction faite de la participation du Conseil Général ainsi que du FSE, intégrera, outre le salaire chargé du référent unique RSA, une quote-part des frais de fonctionnement de la structure porteuse.

Pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2012 la quote-part de la commune de Corenc a été évaluée à 1295.68 Euros.

Les modalités de ce conventionnement sont résumées dans la convention ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ci-annexée sur le RSA avec la MIE/MIFE Est Isère.

APPROUVE le montant de la participation de la commune de Corenc pour l'année 2012, soit 1295.68 Euros.

A Corenc, le 21 décembre 2012

Le Maire,  
Jean-Pierre VICARIO

